

ARRÊTÉ
PORTANT NOMINATION A LA COMMISSION ELECTORALE D'ETABLISSEMENT

Réf. arr. n°2026-019

La directrice de l'INSEI

Vu le décret n° 2005-1754 du 30 décembre 2005 relatif à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive,
Vu l'arrêté de nomination de la directrice de l'INSEI à compter du 16 novembre 2022,
Vu le règlement intérieur de l'INSEI, article 55,

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément aux dispositions du décret susvisé il est créé, auprès de la Direction de l'Institut, une commission électorale.

Cette commission est paritaire et comprend six membres.

Sa composition est la suivante : trois membres issus du personnel de direction de l'établissement et trois membres issus de différents collèges représentant les personnels.

Les personnels désignés pour en exercer la compétence sont les suivants :

1/ Au titre de l'administration de l'établissement :

- Madame Murielle Mauguin, directrice ;
- Madame Zineb Rachedi, directrice des études ;
- Monsieur Frédéric Oliveau, secrétaire général.

2/Au titre des personnels de l'établissement :

- Monsieur Julien San Biagio, Biatss, élu au CSA ;
- Madame Christel d'Estienne-d'Orves, conseil juridique, élue au CA ;
- Mme Karine Martel, maîtresse de conférences, présidente du CSP.

Article 2 :

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 7 septembre 2026

Murielle MAUGUIN

Murielle Mauguin